



MINISTÈRE DE L'INTÉGRATION AFRICAINE
ET DES IVOIRIENS DE L'EXTÉRIEUR

Les statistiques des agences des Nations Unies révèlent que le commerce international des biens culturels est en progression constante et constitue l'un des secteurs les plus actifs de l'économie mondiale. Selon l'UNESCO, les industries culturelles contribuent au PNB mondial à hauteur de 7% dans le monde, et de 3% dans les pays en voie de développement. En conséquence, le dynamisme des échanges dans ces filières constitue, pour les pays du Sud, une opportunité à saisir pour bénéficier des retombées positives de la mondialisation. Fort de ce constat, les organisations africaines et la Côte d'Ivoire (à travers le Ministère de l'intégration africaine et des ivoiriens de l'extérieur) ont adopté des initiatives visant à positionner la culture comme l'un des maillons importants du développement de l'Afrique.

I. Les initiatives des organisations africaines

A. La politique commune de développement culturel au sein de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA)

Sur la base de l'un des objectifs majeurs énoncés dans le traité, à savoir, "coordonner les politiques sectorielles nationales par la mise en œuvre d'actions communes dans les grands domaines de la vie socio-économique des Etats membres", l'UEMOA a élaboré une politique commune de développement culturel. En plus de ce fondement juridique, les concepteurs de la politique culturelle ont fait le constat que l'espace UEMOA constitue une zone très riche sur le plan culturel. Les relations complexes tissées entre les peuples de la région ont laissé des traces importantes à travers le développement de foyers culturels assez homogènes. Dans l'espoir d'exploiter tous ce potentiel, l'UEMOA se donne comme ambition, à l'horizon 2020, de faire de la culture un pilier des stratégies pour l'intégration des peuples, grâce à son patrimoine culturel riche et diversifié. Quatre axes stratégiques ont été identifiés pour propulser le secteur culturel en tant qu'outil économique et d'intégration sous régionale :

◆ Développer un marché régional unifié des biens et services culturels: s'appuyer sur les avantages qu'offre l'espace UEMOA, notamment en matière de libre circulation et la ratification des principaux instruments juridiques internationaux par la plupart des Etats, pour construire un marché sous régional intégré et fonctionnel, d'échanges et de circulation des biens et services culturels ;

◆ Consolider une chaîne de métiers novatrice et cohérente: il s'agira de donner un contenu adapté au statut des acteurs culturels, d'accompagner par diverses actions, les programmes de formation et de renforcement des capacités ;

◆ Faciliter l'accès des institutions et opérateurs culturels aux financements: la rareté des ressources au niveau international commande que des approches novatrices soient expérimentées dans le but de renforcer les mécanismes de financement direct au niveau régional, de faciliter l'accès des opérateurs de la culture aux financements (local, national, régional et international) et de développer des mécanismes pour stimuler le financement privé ;

◆ Renforcer la disponibilité et l'accessibilité de l'information régionale sur la culture: la collecte et la gestion des informations qualitatives et quantitatives au niveau régional permettront d'appuyer et d'accompagner les Etats membres à disposer de systèmes efficaces, de mesure régulière et fiable de l'impact du secteur culturel dans l'espace UEMOA. Cet observatoire sera opérationnel à travers un mécanisme de veille permanente et de diffusion d'informations sur les activités culturelles et par un système coordonné d'informations statistiques.

◆ Renforcer la disponibilité et l'accessibilité de l'information régionale sur la culture: la collecte et la gestion des informations qualitatives et quantitatives au niveau régional permettront d'appuyer et d'accompagner les Etats membres à disposer de systèmes efficaces, de mesure régulière et fiable de l'impact du secteur culturel dans l'espace UEMOA. Cet observatoire sera opérationnel à travers un mécanisme de veille permanente et de diffusion d'informations sur les activités culturelles et par un système coordonné d'informations statistiques.

B. Le Programme d'intégration culturelle de la CEDEAO

La CEDEAO envisage l'élaboration d'une politique culturelle commune. Dans cette perspective, un comité ad-hoc a été créé. Au cours de ses différentes réunions, ledit comité a fait des recommandations pour une politique culturelle réussie. Il s'agit entre autres propositions de :

■ Mener une étude sur les contributions de la culture à l'économie des Etats membres ;

■ Tenir un festival des arts et de la culture de la CEDEAO (ECOFEST) ;

■ Créer un institut culturel ouest africain;

■ Former les agents sur les collectes statistiques ;

■ Expérimenter trois langues transfrontalières à savoir, le peul, le mandingue et le haoussa, comme langues de travail supplémentaires de la CEDEAO ;

■ Créer un prix d'excellence CEDEAO. Un thème sera proposé chaque année.

C. Les initiatives culturelles au niveau de l'Union africaine (UA)

L'Union africaine a adopté lors de la deuxième session de la conférence des ministres de la culture tenue à Alger en 2008, le plan d'action de Nairobi sur les industries culturelles et créatives en Afrique. Version actualisée du plan d'action de Dakar sur les industries culturelles, adopté en 1992 par les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, ce plan vise l'exploitation du vaste potentiel économique et social des ressources culturelles et créatrices africaines. Ce plan est conçu autour de trois piliers :

■ Développement économique pour générer de nouvelles ressources pour le développement de l'Afrique et la création de nouveaux emplois et de nouvelles opportunités génératrices de revenus.

■ Développement social, dont les objectifs spécifiques seraient entre autres de renforcer l'identité culturelle africaine et la créativité, et élargir la participation civique au développement culturel endogène.



■ Développement politique qui aurait pour action principale la réalisation de l'intégration régionale à travers l'utilisation de la culture dans ses différentes manifestations.

II. Les initiatives du Ministère de l'intégration africaine et des ivoiriens de l'extérieur

Deux initiatives peuvent être retenues. La

conférence des arts et la culture et le projet d'étude pour la réalisation d'un schéma directeur régional des industries culturelles et créatives.

A. La conférence des arts et la culture

Ayant perçu la culture comme maillon important de l'intégration régionale, le Ministère de l'intégration africaine et des ivoiriens de l'extérieur a décidé d'organiser à intervalle régulier une conférence des arts et de la culture censée rassembler l'ensemble des acteurs culturels de la région. La première édition s'est tenue en 2008 et la deuxième en 2012. Cette deuxième édition avait pour thème « Industrie culturelle, pilier de développement et d'intégration régionale ». Elle a été rythmée par plusieurs sous-thèmes portant notamment, sur la création d'un marché commun ouest africain des biens et services culturels et le financement de la culture. A l'issue de la conférence, des recommandations ont été adressées aux organisations régionales (UEMOA, CEDEAO) et aux Etats.

B. Le Projet d'étude pour la réalisation d'un schéma directeur régional des industries culturelles et créatives

Ce projet d'étude part du constat que le commerce mondial des biens et services culturels (musique, audiovisuelle-cinéma, édition, artisanat d'art, tourisme culturelle...) s'élève aujourd'hui selon l'UNESCO à environ plus de 1.600 milliards de dollars et est en pleine expansion. La Côte d'Ivoire et les pays de la région qui disposent d'atouts considérables doivent profiter de cette embellie. L'étude a donc pour objectif de doter le secteur des industries créatives de stratégies, d'outils et de moyens pour orienter, encadrer et soutenir la production, la diffusion et la commercialisation des biens et services culturels conçus et fabriqués par les PME et PMI ouest africaines. Quatre filières ont été retenues, à savoir, l'image, la musique, les écrits et imprimés et l'artisanat d'art.

Le développement des industries culturelles africaines nécessite l'action conjuguée des instances africaines et des Etats. Les différentes dispositions prises à chaque niveau devraient permettre d'accompagner les acteurs et contribuer efficacement à faire de la culture un pilier du développement.

Infoline: 08 97 90 63 E-mail: djekoli@yahoo.fr



Union européenne

Un programme de l'UE mis en œuvre par l'ITC, l'OMD et l'ONUDI



Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale

Cette activité est réalisée par ITC

